

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2022**

**AFFICHÉ LE 07 NOVEMBRE 2022**

**CS-221104-04**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20221104-CS-221104-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 09  
- Absents : 05  
- Pouvoirs : 00

**CS-221104-04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix heures, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. CRETIN Emmanuel (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence
- M. PITARD Christian (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) ..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T)..... Conseil départemental de Charente-Maritime

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. SUEUR Christophe (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

**Secrétaire de séance : MARY Guy**

° ° ° °

**CS-221104-04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023**

Rapport :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif. Il permet d'envisager les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement pour l'exercice budgétaire suivant. Les hypothèses d'évolutions proposées pour construire le projet de budget y sont notamment indiquées.

En section de fonctionnement, les recettes sont constituées uniquement des redevances portuaires versées par les usagers pour les occupations du domaine public et les services portuaires. Suite à l'harmonisation des tarifs engagées en 2022, le lissage de l'augmentation du montant des redevances se poursuit en 2023. Le Syndicat Mixte ne perçoit désormais plus la dotation du Département qui comme prévue prenait fin en 2022.

Dans le contexte actuel d'inflation et pour pouvoir arriver à l'équilibre des recettes et des dépenses constantes, le Syndicat Mixte n'a pas d'autre choix que d'augmenter les tarifs de 6% quand l'inflation générale est supérieure à 6% et que les charges liées à l'énergie augmentent de près de 15%. Le Syndicat peut alors proposer un budget de recette à hauteur de 801 000 € répartis entre les différentes activités existantes (plaisance, les différents professionnels), les nouveaux usagers et les services portuaires en annexe 2.

Les tarifs des professionnels de la mer pourraient être révisés pour un début d'harmonisation mais sans impact financier sur la recette globale (ajustements avec la suppression des minima de perception notamment).

Le budget de dépense de fonctionnement est de 801 000 €. Celui-ci se répartit en deux pôles importants : les charges à caractère général à hauteur de 302 000 € avec notamment, 40 000 € d'énergie, 20 000 € de nettoyage de locaux et sanitaire sur La Tremblade, Marennes et Mornac, et 52 000 € de nettoyage des cales sur l'ensemble des ports et d'entretien des espaces verts. Le deuxième pôle correspond au chapitre sur les charges de personnel et les charges associées. Ce chapitre s'élève à 424 000 €, en nette diminution comparé à l'année 2022 (482 350 €). La différence tient compte du non renouvellement de la mise à disposition de l'agent de Marennes au syndicat mixte. De plus, le paiement de la retraite complémentaire de 2020 sera imputé sur le budget 2023 à hauteur d'environ 18 800 €. Une ligne d'intérêt d'emprunt, d'autres charges et d'impôt est prévu pour 20 000€.

Les dépenses d'investissement sont réparties en travaux, remboursement des capitaux de différents emprunts, études à mener et acquisition d'outillage.

Les travaux sont essentiellement orientés sur la continuité d'opérations engagées à Chatressac (reconstitution d'un quai pour 2 emplacements nouveaux à Chatressac, fin des travaux de reprise de la cale amont et des défenses en bois du quai) et à L'Eguille-sur-Seudre (reprise du perré dégradé et aménagements de circulation et stationnement), et surtout du réaménagement de la berge du bassin à flot de Marennes, (tunage coté Badauge), qui permettra d'attribuer 15 nouveaux emplacements de navires en lieu et place de dispositifs actuels d'amarrage fortement dégradés.

Le remboursement des capitaux des emprunts est établi à 32000 € (aire de carénage de Marennes, divers travaux engagés par le syndicat depuis 2021, emprunt potentiel de 2022).

Les études prévues pour un montant de 20 000 € porteront sur une mission d'assistance pour l'aménagement en 2024 de l'aire technique de La Tremblade, avec en filigrane une approche technico-économique en vue d'une délégation de service public pour les maintenances et l'utilisation de cette aire technique (gestion potentielle par un chantier nautique).

Une autre étude sera engagée pour un accompagnement dans le dossier de dragage du bassin à flot de Marennes, qui pourrait lui aussi être engagé en 2024.  
Une ligne pour l'outillage est conservée en prévision d'un équipement mobile pour souder des pièces métalliques, le nouvel agent en recrutement disposant de cette compétence.

En investissement, pour équilibrer les dépenses, les recettes proviennent de la dotation aux amortissements pour 55 000€, de subventions pour travaux pour 140 000 € et d'un emprunt de 70 000 €, soit un total de 265 000 €.

Suite à cette présentation :

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, portant obligation de débattre sur les orientations budgétaires au titre de la démocratie locale,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), notamment l'article 107 sur « l'amélioration de la transparence financière »,

Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 modifiés du Code général des collectivités locales,  
Vu l'article L.5722-1 du Code général des collectivités locales,

Considérant que ce débat intervient dans un délai de un mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du Comité syndical, prenant acte de la tenue du débat,

Considérant que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante, d'une part de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue, d'autre part d'être informée de l'évolution de la situation financière du syndicat mixte et, enfin, de connaître les grandes orientations retenues qui présideront à l'élaboration du budget primitif,

**LE COMITE SYNDICAL**

- après en avoir délibéré,

A l'unanimité, a pris acte de la présentation des orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2023 (Cf . annexes 1 et 2)

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023 :**

### **Annexe 1 :Actions et aménagements prévus pour 2023**

#### **Pour Marennes – La Cayenne :**

- Reprise de la berge de Badauge dans le bassin à flot de Marennes,

#### **Pour les Hauts de Seudre**

##### **L'Eguille-sur-Seudre :**

- Reconstitution d'une carapace en béton et moellons calcaires sur le perré dégradé ;
- Aménagement de circulation et places de stationnement ;

##### **Chatressac :**

- Remplacement d'une terrasse en bois et reprise de l'ensemble pour création d'emplacement de navire ;
- Suite des travaux de réhabilitation de la cale amont et remplacement des défenses bois du quai ;

#### **Projets communs :**

- Etudes pour l'aménagement de l'aire technique de La Tremblade ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les questions relatives au dragage du bassin à flot de Marennes,

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023 :**

**Annexe 2 – Synthèse des éléments financiers pour l'exercice 2023**

**Fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<b>Charges caractère général</b>	<b>302 000</b>	<b>801 000</b>	<b>recettes d'exploitation</b>
<i>charges d'exploitation des ports</i>	190 000		
<i>Énergie</i>	40 000	<b>480 106</b>	<b>Plaisance</b>
<i>Nettoyage locaux et sanitaires LT- MN - MO</i>	20 000	306 258	<i>Plaisance chenaux</i>
<i>Nettoyage des cales et espaces verts</i>	52 000	167 348	<i>Plaisance Bassin</i>
		6 500	<i>Inscription sur liste d'attente / temporaire</i>
		<b>266 056</b>	<b>Professionnels</b>
<b>Personnel</b>	<b>424 000</b>	79 547	<i>Conchyliculture / Dégustation</i>
<i>salaires et charges</i>	405 200	9 766	<i>Pêche</i>
<i>Ag2R 2020</i>	18 800	175 683	<i>Activités économiques</i>
		1 060	<i>Chantiers</i>
<b>Autres charges</b>	<b>5 000</b>	<b>4 838</b>	<b>Divers</b>
		<b>25 000</b>	<b>Plaisance - Nouveaux usagers</b>
		<b>50 000</b>	<b>Services portuaires</b>
<b>Intérêts emprunts</b>	<b>5 000</b>		
<b>Dépenses ordre</b>	<b>55 000</b>		
<i>dotations aux amortissements</i>	55 000		
<i>virement à la section d'Investissement</i>	0		
<b>Impot</b>	<b>10 000</b>		
<i>Totaux</i>	<b>801 000</b>	<b>801 000</b>	

## Investissement

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<b>Informatique</b>		<b>0</b>	
<i>Concession et droit assimilés</i>			<i>70 000</i>
<i>Matériel de bureau et d'informatique</i>			<b>Emprunt</b>
<i>Autres</i>			<i>55 000</i>
			<b>Dotation aux amortissements</b>
<b>Aménagements portuaires</b>		<b>230 000</b>	<i>140 000</i>
			<b>Subventions</b>
<i>Frais d'études</i>	<i>Etudes et assistance maîtrise d'ouvrage</i>	<i>20 000</i>	
<i>Autres</i>			
<i>Constructions</i>	<i>Terminer travaux - Chatressac</i>	<i>20 000</i>	
	<i>Terminer travaux - L'Eguille sur Seudre</i>	<i>40 000</i>	
	<i>Travaux quai Badauge - Bassin à Flot Marennes</i>	<i>150 000</i>	
<b>Mobiliers</b>		<b>0</b>	
<i>Mobiliers</i>			
<i>Autres</i>			
<b>Outillage industriel</b>	<i>Outillage</i>	<b>3 000</b>	
<b>Emprunt</b>	<i>Remboursement capital</i>	<b>32 000</b>	
<i>Totaux</i>		<b>265 000</b>	<i>265 000</i>

Le Président du Syndicat Mixte  
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Emmanuel CRETIN

